

Correspondants en hygiène et prévention du risque infectieux

Missions et organisation



Cette fiche repère est un outil d'aide pour les établissements sanitaires (ES) et médico-sociaux (ESMS) à destination des directions, responsable la prévention du risque infectieux (PRI), équipe opérationnelle d'hygiène (EOH), équipe mobile d'hygiène (EMH) et correspondants en hygiène (CHH).

Elle permet d'appréhender le rôle et les missions des correspondants en hygiène et proposent des axes d'organisation d'un réseau de correspondants.

Place du CHH en établissements de santé

L'organisation de la PRI est légiférée depuis la fin des années 80. Pour la première fois, la notion de référents en hygiène hospitalière est évoquée dans la circulaire ministérielle du **19 avril 1995** relative à la lutte contre les infections nosocomiales :

*Les actions du Comité de Lutte contre les Infections Nosocomiales seraient largement facilitées par l'identification au sein de chaque service hospitalier prenant en charge des soins ou des actes médicochirurgicaux, **de référents en hygiène hospitalière**. Ces référents devraient être un médecin et une infirmière motivés, tous deux travaillant dans leur service de façon régulière. Les référents en hygiène hospitalière seront les relais du CLIN dans les services de l'hôpital et constituent un réseau de personnels motivés sur lequel le CLIN pourra s'appuyer pour relayer les actions de prévention et surveillance »*

Ce décret sera abrogé par la circulaire [DGS/DHOS/E2 du 29 décembre 2000 relative à la lutte contre les infections nosocomiales dans les ES](#). Cette circulaire précise l'organisation de la PRI en ES et remplace le terme de « référents » par celui de « **correspondants** » et en précise les missions de façon détaillée.

Par ailleurs, l'ordonnance n° 2005-406 du 2 mai 2005 simplifiant le régime juridique des établissements de santé remplace le CLIN par une sous-commission de la CME chargé de la politique d'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins. Le décret du 15 mai 2006 précise les missions de cette "instance de consultation et de suivi de la LIN".

Depuis 2005, le ministère de la santé édite régulièrement des plans stratégiques d'action pour la prévention et le contrôle des infections. Dans tous ces plans, les correspondants en hygiène sont cités et leurs actions sont reconnues.

1995-2000 : 1^{er} plan gouvernemental de la lutte contre les infections nosocomiales

2005-2008 : [Programme national de lutte contre les infections nosocomiales](#)

2009-2013: [Plan stratégique national 2009 - 2013 de prévention des infections associées aux soins](#)

Juin 2015 : [PROPIAS Programme national d'actions de prévention des infections associées aux soins](#)

2022-2025: [Stratégie nationale de prévention des infections et de l'antibiorésistance en santé humaine](#)

Il appartient de faire la distinction entre équipe opérationnelle d'hygiène, responsable de la prévention du risque infectieux et correspondants en hygiène.

Exemple d'organisation de la PRI dans un ES

- Un responsable PRI : président de la CME, responsable EOH, responsable assurance qualité, président de CLIN (s'il a été maintenu)
- Une équipe opérationnelle d'hygiène : composée de praticien(s) et IDE(s) hygiénistes titulaires du DU d'hygiène
- Au moins un correspondant en hygiène par unité de soins

Place du CHH en établissements médico-sociaux

Avant 2011, la législation sur la prévention des infections était surtout ciblée sur les établissements de santé. La [circulaire interministérielle n° DGCS/DGS/2011/377 du 30 septembre 2011](#) impose aux EMS type EHPAD, FAM et MAS d'avoir formalisé d'ici fin 2012 leur document d'analyse du risque infectieux (DARI). Ce document précise que les EMS passent une convention avec une EOH ou dispose en interne d'une IDE et/ou d'un praticien hygiéniste avec du temps dédié. En parallèle, il est demandé la nomination d'un **réfèrent hygiène IDE ou AS** qui fera le relais.

En juin 2015 la circulaire est abrogée par une [instruction](#) qui précise les modalités de sa mise en œuvre dans l'ensemble des ESMS incluant les EHPAD, FAM et MAS, les établissements recevant des enfants lourdement handicapés (IME). L'identification d'un réfèrent IDE ou AS en hygiène est de nouveau recommandée.

Dans le cadre de la certification des ESMS mise en œuvre par la HAS, le référentiel d'évaluation de la qualité dans la version du 8 mars 2022 comporte un objectif (3.7) incitant tout établissement à définir et déployer sa stratégie de prévention et de maîtrise du risque infectieux.

Dans la suite du DARI, le réseau des CPIas propose ainsi une [Démarche d'Analyse et de Maitrise du Risque Infectieux \(DAMRI\)](#). Le chapitre 1 de l'outil en ligne évalue les moyens délégués à la PRI, avec notamment:

L'établissement identifie un ou plusieurs professionnel(s) réfèrent(s)/correspondant(s) en charge de la prévention et maîtrise du risque infectieux (PMRI)

Le réfèrent/correspondant PMRI est un professionnel de santé ou autre professionnel qui participe aux soins ou qui a des contacts rapprochés avec les résidents ou leur environnement. Son rôle de réfèrent est défini et officialisé dans sa fiche de poste. Le réfèrent est identifié et reconnu au sein de l'établissement. Le réfèrent a un temps dédié pour effectuer cette mission.

Il appartient de faire la distinction entre équipe mobile d'hygiène, responsable de la prévention du risque infectieux et réfèrents/correspondants.

Exemple d'organisation de la PRI dans un ESMS

- *Un responsable PRI : directeur, médecin coordonnateur, cadre ou IDEC...*
- *Un accès à une expertise en hygiène (temps dédié d'infirmière et de praticien hygiéniste) : EOH pour les EMS affiliés à un établissement de santé, ou équipe mobile d'hygiène (EMH) en convention.*
- *Au moins un réfèrent/correspondant hygiène par service / unité / secteur*

Profil du correspondant : savoir-faire et savoir être

Il est nécessaire que les savoir-faire et savoir être présentés ci-dessous soient consolidés par la participation à des **formations spécifiques** aux correspondants en hygiène.

Savoir faire

Missions des correspondants

Relayer la mise en œuvre du programme d'actions de prévention et de surveillance des infections associées aux soins, à travers leur participation à :

- **la prévention** des infections associées aux soins : aide à l'élaboration et à la mise en œuvre de documents qualité, de supports d'information
- **la diffusion des informations** dans son unité : présentation des nouvelles recommandations, de nouveaux dispositifs médicaux, produits et matériels, information aux nouveaux arrivants ..., retours à l'EOH/EMH des difficultés d'application des nouvelles procédures...
- **la surveillance** : aide au recueil des données, participation au retour d'information et au signalement d'évènements inhabituels ou sévères,
- **l'évaluation** des pratiques et des moyens : faisabilité des recommandations préconisées, essai de nouveaux dispositifs médicaux, produits, matériel et techniques...

Savoir être

- Communication, notamment communication positive et non violente
- Ecoute, partage et restitution de l'information
- Analyse et esprit synthétique
- Motivation et sensibilisation à la mise en œuvre d'une démarche de prévention du risque infectieux
- Connu et reconnu dans son unité
- Capacité à l'expression écrite et bonne élocution

Organisation

L'organisation sera fonction de la taille de l'établissement, du nombre d'unités et de spécialités. Il faudra également tenir compte de la pluri-professionnalité.

Nomination

Il conviendra de nommer au minimum un correspondant en hygiène dans chaque unité accueillant des patients ou résidents sous couvert de son encadrement.

Cet encadrement devra s'assurer que l'organisation de l'unité facilite la réalisation des missions du correspondant : participation aux réunions, formations....

Le correspondant est nommé sur la base du volontariat et avec une expérience professionnelle d'au moins 2 ans (légitimité). Une fiche de mission lui est présentée qui décrit l'organisation et les missions définies par son établissement.

Il peut être :

- Correspondant médical ou paramédical : IDE, AS, ASH, brancardier, kinésithérapeute, animateur, manipulateur radio...
- Nommé dans toutes les spécialités et unités, y compris techniques et médicotechniques.

Il est également possible de fonctionner en binôme de correspondants par unités (ex : IDE/AS, IDE/médecin, animateur/AS...).

Fiche de poste et formation

Il est souhaitable que les correspondants disposent de temps dédié (ETP) à la réalisation de leurs missions. La quotité sera mentionnée sur la fiche de poste.

Les correspondants devront avoir reçu une formation leur permettant de monter en compétences et mettre à jour leurs connaissances sur la gestion du risque infectieux, la posture et la communication. Le correspondant est une personne ressource pour la PRI dans son unité et pour son EOH/EMH.

Un accompagnement/parrainage des nouveaux correspondants peut être organisé par des correspondants plus anciens afin de s'approprier plus facilement les missions.

Réseau de correspondants

Les correspondants en hygiène peuvent fonctionner en réseau animé par les EOH/EMH.

Il est important de réaliser un suivi des actions des correspondants et de pouvoir leur présenter, au moins annuellement, les résultats des indicateurs de suivi de la PRI de l'établissement. Les actions de communication doivent être adaptées, régulières et positives.

Différentes organisations peuvent être mises en place en fonction du nombre de correspondants et de la taille de l'établissement :

- Réunions de correspondants, une à plusieurs fois par an, animées in situ par l'EOH/EMH
- Réunions de suivi de la PRI réunissant le responsable PRI, l'EOH/EMH et des représentants des correspondants (ou l'ensemble des correspondants pour les petits établissements)
- Réunions de correspondants de différents EMS ayant la même EMH
- Réunions de correspondants d'un même groupement hospitalier de territoire (GHT)
- Participation des correspondants aux ateliers et journées de sensibilisation à l'hygiène.
Ex : journée mondiale de l'hygiène des mains, semaine de la sécurité patient...
- ...

Les actions des correspondants peuvent également être tracées et suivies par différents outils :

- Check-list, To Do list, feuille de route...
- Emargement des participations aux réunions ou ateliers
- Rédaction de compte-rendu de réunions
-

Exemple de fiche de poste du correspondant en hygiène
A personnaliser en fonction de l'organisation

FICHE DE POSTE

Correspondant en hygiène

Unité	Préciser quelles sont les unités concernées	Fonction	Type de professionnels
Textes réglementaires	Lister les textes réglementaires en fonction de votre établissement		
Liaison hiérarchique	<i>Ex : cadre de l'unité, direction</i>	Liaison fonctionnelle	<i>Ex : EOH, EMH, Responsable PRI...</i>
Missions : à personnaliser			
<ul style="list-style-type: none"> ▪ ▪ ▪ ... 			
Formation :			
<i>Ex 1 : les correspondants en hygiène bénéficient d'une formation adaptée renouvelée tous les 5 ans (formation interne ou externe)</i>			
<i>Ex2 : les correspondants en hygiène s'engagent à suivre les différentes formations PRI en ligne sur la plateforme d'e-learning de l'établissement</i>			
Aptitudes requises : à personnaliser			
Intérêt pour la prévention du risque infectieux / qualités relationnelles et pédagogiques :			
<ul style="list-style-type: none"> • Savoir écouter et transmettre un message • Savoir se remettre en question, montrer l'exemple • Être diplomate • Être reconnu par ses collègues (connaissance en hygiène / relationnel) 			
Mandat	<i>Ex : 3 ans renouvelable</i> <i>Ex : mandat à renouveler chaque année en accord avec l'encadrement lors de l'entretien annuel de compétences</i>		
Principales activités : à personnaliser. Exemples ci-dessous			
COMMUNICATION, INFORMATION, DIFFUSION			
En coopération avec l'encadrement de l'unité			
<p>⇒ <u>Afin de favoriser la diffusion des informations reçues lors des réunions, le correspondant :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> → Fait le relais de la CME/CLIN/CSRI, l'EOH, l'EMH et les unités → Transmet et commente le compte-rendu des réunions au cadre et à l'équipe → Aide à la diffusion, en collaboration avec le cadre, des informations communiquées par l'EOH/EMH aux autres professionnels (compte-rendu, protocole, texte officiel, projets d'audit) → Répertorie, classe et met à jour les documents dans l'unité avec l'aide de son encadrement → Élabore des outils de communications, participe aux groupes de travail avec l'EOH/EMH/responsable PRI et le cadre de santé (supports éducatifs écrits, journées portes ouvertes ...) → Travaille en binôme de correspondants le cas échéant 			

PRÉVENTION DES INFECTIONS ASSOCIEES AUX SOINS

En collaboration avec l'encadrement et/ou l'EOH/EMH/Resp. PRI.

- ⇒ Afin d'assurer la qualité des soins, le correspondant en hygiène participe à l'élaboration des protocoles de soins
 - Propose des thèmes de réflexion selon les besoins de l'unité
 - Relève les dysfonctionnements et les difficultés rencontrées par l'équipe
 - Réalise, avec le groupe de travail, les protocoles de soins
 - Suscite la participation de l'équipe pour l'application du protocole (conseille, explique et s'implique)
 - Participe à l'évaluation des actions mises en place

- ⇒ Afin d'assurer la sécurité dans les soins, le correspondant en hygiène :
 - Aide à la gestion des produits et matériels à l'essai
 - Participe au développement de la politique destinée à la protection du personnel (prévention des AES) :
 - Alerte en cas d'épidémie et participe à la mise en place des précautions complémentaires

SURVEILLANCE DES INFECTIONS ASSOCIEES AUX SOINS

Participation aux enquêtes, audits, internes, régionaux ou nationaux

Participation à des audits initiés par l'EOH/EMH en collaboration avec le cadre de l'unité évaluée

QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT

En collaboration avec l'encadrement et l'EOH/EMH

- ⇒ Afin de préserver la qualité de l'environnement, le correspondant :
 - Participe à l'élaboration des protocoles relatifs au traitement du matériel et des surfaces et leur mise en place
 - Sensibilise l'équipe à l'importance du respect des mesures pour la maîtrise microbiologique de l'environnement (points d'eau, fleurs, circuit des déchets, du linge ...)
 - Signale les événements indésirables interne en lien avec le responsable de prévention du risque infectieux / le référent gestion des risques ou référent épidémie.

AUTRES ACTIVITÉS

- Participe aux réunions de correspondants et à l'animation de la journée mondiale de l'hygiène des mains dans l'établissement
- Participe aux journées d'information en intra et en extra hospitalier (réseaux professionnels, CPias, réunion GHT ...)

Rédacteurs CPias ARA

Nadine KHOUIDER

Karen VANCOETSEM

Relecteurs

Hilde ACKE

Alexis CELLIER

Franck-Olivier MALLAVAL

Sabine PEGHAIRE

Aurélié TOMZAK

EOH CH Ste Marie Privas

EMH CH Bourg en Bresse

EOH CH Chambéry

EMH Le Puy en Velay

EPRI/EMH Secteur Sud Drôme Ardèche